



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

Niger

Question écrite n° 44689

## Texte de la question

Le fleuve Niger, troisième plus grand fleuve d'Afrique, traversant la Guinée, le Niger, le Mali, le Bénin, le Nigeria, le Burkina, le Cameroun, la Côte d'Ivoire et le Tchad, faisant vivre 100 millions de personnes, subit depuis quelques années un ensablement de son lit. En octobre 2003, le Président Jacques Chirac, en visite au Niger, a décidé de réunir les présidents membres de l'autorité du bassin du Niger les 26 et 27 avril, à Paris, dans le but d'aménager et de développer durablement le bassin du Niger. M. Bruno Bourg-Broc demande à M. le ministre des affaires étrangères si un accord a été trouvé entre les pays partageant le bassin du Niger, et quelle aide compte apporter la France au désensablement du fleuve Niger.

## Texte de la réponse

Les présidents des pays membres de l'Autorité du bassin du Niger se sont réunis à Paris les 26 et 27 avril 2004 dans le but d'aménager et de développer le bassin du Niger. L'ensablement de ce fleuve, troisième bassin hydrographique d'Afrique, est une préoccupation majeure. Cette conférence est considérée par les participants comme un succès. Elle s'est présentée comme une parfaite illustration de la démarche du nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD), c'est-à-dire substituer une politique de partenariat à une politique d'assistance. C'est pourquoi l'objectif de cette conférence n'était pas tant de rassembler des fonds pour procéder au désensablement du fleuve que de tracer le cadre de concertation et de partenariat dans lequel s'inscriront les multiples projets que les potentialités du bassin du Niger permettent d'envisager. Les chefs d'Etat ont réaffirmé la responsabilité première des Africains dans le développement de leur pays, l'appui extérieur ne devant intervenir qu'une fois les stratégies formulées et les concours nationaux mobilisés. La conférence du bassin du Niger s'est conclue par un engagement politique fort à travers la déclaration de Paris. Cet engagement solennel comprend deux volets. Tout d'abord, une « vision partagée » pour le développement durable du bassin du Niger qui engage les neuf États qui composent l'autorité du bassin Niger à se consulter systématiquement pour tout ouvrage qui affecte de manière significative le régime des eaux du bassin. La mise en oeuvre effective de cette vision partagée est confiée à un secrétariat exécutif restructuré apte à gérer les ressources financières mises à la disposition de l'Autorité du bassin du Niger pour ses projets et ses programmes. Le soutien de la France à ce partenariat avait été annoncé dès octobre 2003 lors d'une visite du Président Jacques Chirac au Niger. Cette aide s'élève à 10 millions d'euros et a pour objectif de renforcer la cohésion et les capacités de l'Autorité du bassin du Niger dans la gestion intégrée des ressources en eau, au service du développement durable des pays du bassin, et de doter l'autorité des outils nécessaires à la collecte de données sur l'état et l'utilisation des ressources, afin de garantir la prise en compte des besoins de l'ensemble des acteurs concernés.

## Données clés

**Auteur :** [M. Bruno Bourg-Broc](#)

**Circonscription :** Marne (4<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 44689

**Rubrique** : Politique extérieure

**Ministère interrogé** : affaires étrangères

**Ministère attributaire** : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

**Question publiée le** : 27 juillet 2004, page 5616

**Réponse publiée le** : 25 janvier 2005, page 742